

tos, et ces têtes légères, quelle que soit la nature de leur physionomie, se présentent sous une même coiffure qui va aux unes, tandis qu'elle défigure les autres.

Autrefois, avant que le niveau social eût fait des siennes les dames étudiaient la nature de leur physionomie avant de procéder au choix d'une coiffure. Elle ne subissaient pas la mode elles la dominaient au contraire; elles lui imposaient une variété de types très-étudiés, de telle sorte que chaque tête avait la coiffure qui en faisait ressortir le caractère et la beauté.

De nos jours, les modistes ont changé tout cela. Elles n'ont qu'un type unique pour toutes les têtes. Bon gré, malgré, nos élégantes sont contraintes de passer sous les fourches caudines imposées par le mot tous puissant: La Mode, au risque d'y laisser leur distinction native et de compromettre les charmes dont elles sont douées.

Les robes collantes — saucisses, disait Gavroche — ont des dispositions à s'éterniser. Elles sont agrémentées de broderies et de rubans jeté un peu au hasard, et souvent, ce hasard produit des singulier effets. Hier encore nous avons remarqué une dame marchant devant nous, dont la robe était ornée de trois nœuds de rubans formant les trois pointes d'un triangle. Les deux premiers nœuds de rubans étaient attachés aux épaules: je vous laisse à penser où était le troisième.

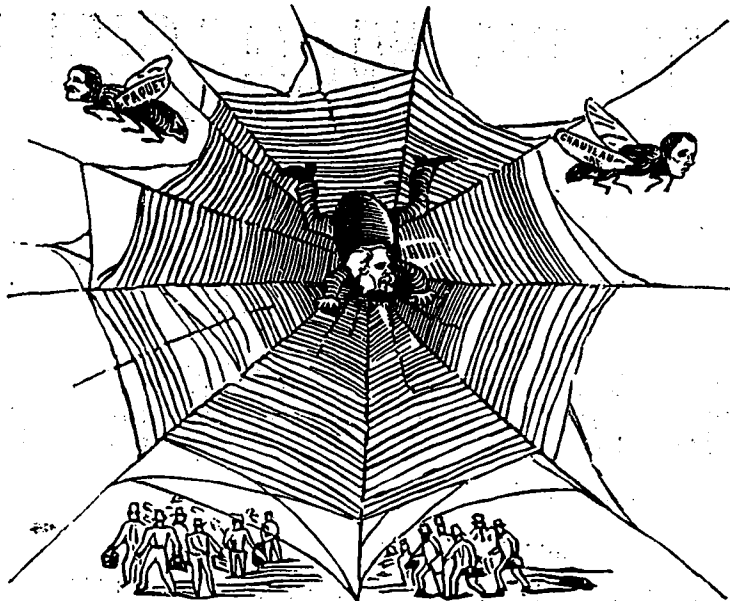
Tant que les modistes détermineront qu'elle doit être la mode de la saison, l'uniformité dans la tenue des dames sera à l'ordre du jour; le goût et la fantaisie en seront exclus. L'uniformité dans le laid remplacera la variété créée autrefois par le soin qu'avaient les dames de se coiffer et de se vêtir qu'après l'étude préalable de ce qui convenait le mieux à la forme de leur corps et la nature de leur physionomie.

UN JUGE DE... PAIX.

Le métier de juge n'est pas toujours facile à exercer et le magistrat ne relevant que de sa conscience ne saurait trop s'entourer des renseignements et des témoignages les plus explicites et les plus probants avant de rendre son arrêt.

Dans certains cas, celui de Salomon par exemple, partager la pierre en deux, était d'une simplicité égale à deux et deux font quatre, et l'on comprend peu la réclame de sagesse faite par la postérité à ce fait divers sans importance; mais tous les délits ne sont pas les mêmes, et quelques-uns sont quelquefois embarrassants. Parfois, poussant les questions à l'extrême, le juge dépasse le but, et tel incident d'audience peut faire dévier l'interrogatoire qui succombe sous cette proverbiale logique: "Qui veut trop prouver ne prouve rien."

Nous avons un exemple à citer: Dans un petit village du Bas-Canada, un mari ivrogne et brutal avait été assigné à comparaître devant le juge de paix du district pour avoir, après boire, battu sa



A QUEBEC.

JOLY tend sa toile pour le 28. Chauveau et Paquette ne se laissent pas prendre.

femme au delà des limites permises.

Un certain nombre de témoins avaient été cités mais si tous reconnaissent avoir entendu les cris poussés par la femme, aucun n'avait vu, et par conséquent ne pouvait affirmer si c'était réellement à cause des coups qu'elle recevait de son mari qu'elle poussait ces cris.

Le juge inflexible:

— Je sais que le prévenu a une détestable réputation, qu'il a déjà été condamné plusieurs fois pour ivresse, tapage et rébellion, mais cela ne suffit pas. Voyons, témoin Graindorge, vous prétendez avoir entendu la femme Marichette pousser des cris parce que son mari la battait? Dites nous ce que vous avez vu.

— Pour avoir vu, mais pour avoir entendu, j'avons entendu.

— Permettez-moi de vous dire que cela n'est pas suffisant. — Allez vous assooir.

Ici se passe l'incident d'audience.

En rentrant dans son banc, le témoin Graindorge, est-ce l'émotion? s'oublie, et un bruit insolite, sec et mat, trouble le silence de l'auditoire...

Le juge de paix, rentrant dans toute sa compétence, bondit sur son siège curule.

— Qui a l'audace de commettre une pareille inconvenance, qui est une insulte à la majesté du tribunal? Témoins Graindorge, je vous somme à l'instant de comparaître devant la barre. C'est vous que l'on accuse.

— Pardine! si c'est mé, mo v'la condamné; mais la justice ne condamne pas sans preuve; ouz qu'est les preuves? m'sieu le juge a-t'il vu?

— Non, jo n'ai rien vu, mais j'ai bien entendu...

— Alors, permettez-moi, m'sieu le juge, d'vous répondre comme vous tout à l'heure: "Ca ne suffit pas!"

COUACS.

MM. Chauveau et Paquet nous font songer à deux veaux qui se tettaient l'oreille.

Ils sont unis par quelque lien mystérieux, inseparables comme les frères siamois.

Ils voyagent continuellement entre Montréal, Trois-Rivières et Québec.

M. L. A. Senécal a mission de les suivre comme leur ombre. Il ne les lâche pas d'une semelle.

Il y a anguille sous roche.

Qu'est-ce que cela veut dire? On le saura le 28 octobre.

Le jury à la Cour du Banc de la Reine, vient de décréter la culpabilité de Sir Francis Hincks, président de la Banque Consolidée.

Après le verdict le coupable n'a pas été écroué en attendant sa sentence, comme on l'a fait dans le cas de Cotté. Il a gardé sa liberté en fournissant des cautionnements. La presse anglaise et les gros bonnets de la finance ont déclaré le verdict injuste et les procédés indélicats. Evidemment la justice temporisera et aura des ménagements extraordinaires pour Sir Francis.

Montesquiou avait bien raison de dire que les lois ressemblaient à des toiles d'araignées: les grosses mouches passent à travers et les petites y restent prises.

Le *Vrai Canard* à l'œil sur un certain gérant de Société de Construction de la rue St. Vincent qui est trop dur à la détente pour dépenser un sou afin d'acheter les journaux. Il se rend tous les soirs chez Madame Proulx, marchand de journaux de la rue Ste. Catherine. Il lit tous les journaux les uns après les autres et jamais il n'en achète un. Il faut à tout prix qu'il rompre avec cette mauvaise habitude s'il ne veut pas être passé au bob.

Le comble de la gloutonnerie: — Dévorer sa honte.

Vendredi dernier Ladébauche était à Québec où il a reçu l'hospitalité chez son agent M. F. X. Sauviat, No. 94, rue du Pont. Il a pu constater par lui-même que les huitres y étaient excellentes et préparées par une cuisinière de première classe.

A en croire un journal les Anglais viennent d'inventer un moyen de tromper la surveillance des mères assez barbares pour interdire à leur filles de recevoir des correspondances galantes.

Voici comment les choses se passent:

L' amoureux écrit quelques lignes absolument insignifiantes. La maman ne sait pas ce que cela veut dire, mais la demoiselle, sur la simple inspection de l'enveloppe comprend tout. Le timbre-poste a parlé!

A gauche, au haut de l'enveloppe, le timbre signifie: "Je vous aime." Au milieu, toujours en haut le timbre dit: "Je ne vous aime plus." Si le timbre est retourné, lisez: "N'écrivez plus." Place dans l'angle gauche, en bas, le timbre marque un refus. Il marque une acceptation quand il est placé dans l'angle opposé. Et ainsi de suite.

Pas mal imaginé. Nos Canadienne pourraient bien pratiquer à ce sujet l'adaptation.

Voici une petite anecdote qui est de circonstance on ce moment où se récoltent les citrouilles, non pas très abondantes ici, mais de qualités assez variées. Un fermier de l'Ouest exhibait à toutes les foires un potiron comme on en voit peu, comme on n'en voit même pas ici sous le rapport de la taille. C'était un sujet qui avait du ventre autrement que les nôtres, celui-là: sept pieds de circonférence; mais plus doux qu'un agneau, sans prétentions, une vraie citrouille, quoi! Et partout le fermier obtenait la médaille avec son potiron et excitait l'envie des autres exhibiteurs qui jetaient sur le cucurbitacée des regards obliques où perçait la convoitise. Si seulement ils en avaient pu obtenir deux ou trois graines! Mais le propriétaire était vigilant et ne perdait pas de vue son potiron. Un beau coup cependant, force lui fut de s'absenter et d'abandonner quelques instants sa propriété. Un voisin jaloux et malhonnête, profitant de cette occasion tant souhaitée, ouvrit son couteau et voulut trouer le potiron pour s'emparer d'une partie de ses entrailles. Mais jugez de sa stupéfaction! C'était un potiron contrefait, en bois peint et par conséquent sans entrailles. Ici, du moins, si nos citrouilles ne sont pas si grosses, elles sont du moins véritables et parfaites.

Le docteur X... à eu des malheurs avec les femmes: ainsi n'est il pas toujours galant envers le beau sexe. L'autre jour Mme Z... qu'il auscultait, lui demanda où se trouve le défaut des côtes.

— Le défaut des côtes, répondit le docteur, c'est d'avoir servi à confectionner la première femme.